Statement of the Chairman

Advisory Committee on Administrative and Budgetary Questions (ACABQ)

17 December 2021

Programme budget implications of:

- draft resolution A/C.1/76/L.43 on the illicit trade in small arms and light weapons in all its aspects;
- draft resolution A/C.1/76/L.47 on problems arising from the accumulation of conventional ammunition stockpiles in surplus;
- draft resolution A/C.1/76/L.52 on reducing space threats through norms, rules and principles of responsible behaviours;
- draft resolution A/C.1/76/L.53 on further practical measures for the prevention of an arms race in outer space;
- draft resolution A/C.1/76/L.55 on promoting international cooperation on peaceful uses in the context of international security.

(ACABQ reports: A/76/7/Add.23-27; Statements submitted by the Secretary-General: A/C.5/76/L.9-13)

Mr Chairman,

I am pleased to introduce the reports of the Advisory Committee on the programme budget implications of five draft resolutions adopted by the First Committee in October and November 2021.

The statements on the budget implications of these draft resolutions were submitted by the Secretary-General in accordance with rule 153 of the rule of procedure of the General Assembly.

With regard to draft resolution A/C.1/76/L.43 on the illicit trade in small arms and light weapons in all its aspects, the Advisory Committee considers that in view of the limited

amounts of the resources required for webcasting services (\$3,000) and virtual online services (\$1,600), the Secretariat should be able to absorb these requirements within the resources of the proposed programme budget for 2022 and therefore, recommends against them.

With respect to draft resolution A/C.1/76/L.47 on problems arising from the accumulation of conventional ammunition stockpiles in surplus, the Advisory Committee considers that the Secretariat should be able to absorb the requirement for webcasting services of \$5,900 within the resources of the proposed programme budget for 2022 and therefore, recommends against it.

With respect to draft resolution A/C.1/76/L.52 on reducing space threats through norms, rules and principles of responsible behaviours, the Advisory Committee recommends a 10 per cent reduction of \$1,300 of the proposed provision under travel of staff, and considers that in view of the limited amount of resources required for online services (\$4,000) and webcasting services (\$5,900), the Secretariat should be able to absorb these requirements within the resources of the proposed programme budget for 2022 and, therefore, recommends against them.

With respect to draft resolution A/C.1/76/L.53 on further practical measures for the prevention of an arms race in outer space, the Advisory Committee concurs with the proposal put forward by the Secretary-General.

With respect to draft resolution A/C.1/76/L.55 on promoting international cooperation on peaceful uses in the context of international security, the Advisory Committee considers that, in view of the minimal amount of resources requested, the Secretary-General should absorb the proposed about of \$33,900 and recommends that the General Assembly request the Secretary-General to conduct a cost analysis of an appropriate minimum threshold for the consideration of statements of programme budget implications, taking into account the related costs of the process, and to present his findings for the consideration of the Assembly in the context of the 2023 proposed programme budget submission.

Should the General Assembly adopt the five draft resolutions, additional appropriations totalling \$1,263,300 for 2022 would represent a charge against the contingency fund.

Thank you, Mr Chairman.

Statement of the Chairman

Advisory Committee on Administrative and Budgetary Questions (ACABQ)

17 December 2021

Programme budget implications of:

- draft resolution A/C.3/76/L.7/Rev.1 on countering disinformation for the promotion and protection of human rights and fundamental freedoms;
- draft resolution A/C.3/76/L.61/Rev.1 on a global call for concrete action for the elimination of racism, racial discrimination, xenophobia and related intolerance and the comprehensive implementation of and follow-up to the Durban Declaration and Programme of Action;
- draft resolution A/C.3/76/L.31/Rev.1 on the situation of human rights in the Syrian Arab Republic.

(ACABQ reports: A/76/7/Add.33-35; Statements submitted by the Secretary-General: A/C.5/76/15, 16 and 18)

Mr. Chairman,

I am pleased to introduce the reports of the Advisory Committee on the programme budget implications of three draft resolutions adopted by the Third Committee in November 2021.

The statements on the budget implications of these draft resolutions were submitted by the Secretary-General in accordance with rule 153 of the rule of procedure of the General Assembly.

The Advisory Committee concurs with the proposals of the Secretary-General with regard to draft resolution A/C.3/76/L.7/Rev.1, on countering disinformation for the promotion and protection of human rights and fundamental freedoms, and A/C.3/76/L.61/Rev.1, on a global call for concrete action for the elimination of racism, racial discrimination, xenophobia and related intolerance and the comprehensive implementation of and follow-up to the Durban Declaration and Programme of Action.

With respect to draft resolution A/C.3/76/L.31/Rev.1 on the situation of human rights in the Syrian Arab Republic, in view of the high number of vacant posts and positions within section 24, Human rights, the Advisory Committee considers that the Secretariat should be able to absorb half the requirement for general temporary assistance within the resources proposed for the programme budget for 2022 and recommends a reduction of 50 per cent, or \$37,700, of the proposed provision for general temporary assistance, with a commensurate reduction in staff assessment requirements.

Should the General Assembly adopt the three draft resolutions, additional appropriations totalling \$248,600 for 2022 would represent a charge against the contingency fund.

Thank you, Mr Chairman.

Statement of the Chairman

Advisory Committee on Administrative and Budgetary Questions (ACABQ)

17 December 2021

Programme budget implications of draft resolution A/C.6/76/L.10 on the report of the United Nations Commission on International Trade Law on the work of its fifty-fourth session

(ACABQ report: A/75/7/Add.22; Statement submitted by the Secretary-General: A/C.5/76/20)

Mr. Chairman,

I am pleased to introduce the report of the Advisory Committee on the programme budget implications of the draft resolution adopted by the Sixth Committee on the report of the United Nations Commission on International Trade Law on the work of its fifty-fourth session.

The statement on the budget implications of the draft resolution was submitted by the Secretary-General in accordance with rule 153 of the rules of procedure of the General Assembly.

The Secretary-General indicates that no provision has been made in the proposed programme budget for 2022 for the implementation of the related activities and that, at this stage, it is not possible to identify activities that could be terminated, deferred, curtailed or modified.

Regarding the proposed requirements for non-conference services, the Committee recommends against the establishment of the temporary posts of Legal Officer (P-3) and the Administrative Assistant (GS (OL)), taking into account existing capacity.

Subject to the recommendation of the Committee, should the General Assembly adopt the draft resolution, additional appropriations totalling \$432,300 (net of staff assessment) for 2022 would represent a charge against the contingency fund. The Assembly would also be requested to approve a temporary Associate Legal Officer post (P-2).

Thank you, Mr Chairman.

Déclaration du Président

du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Le 17 décembre 2021

Incidences sur le budget-programme des projets de résolution suivants :

- le projet de résolution A/C.1/76/L.43, intitulé « Le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects » ;
- le projet de résolution A/C.1/76/L.47, intitulé « Problèmes découlant de l'accumulation de stocks de munitions classiques en surplus » ;
- le projet de résolution A/C.1/76/L.52, intitulé « Réduire les menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable » ;
- le projet de résolution A/C.1/76/L.53, intitulé « Nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace » ;
- le projet de résolution A/C.1/76/L.55, intitulé « Promotion de la coopération internationale touchant les utilisations pacifiques dans le contexte de la sécurité internationale ».

(Rapport du Comité consultatif : A/76/7/Add.23 à 27 ; états présentés par le Secrétaire général : A/C.5/76/9 à 13)

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter les rapports du Comité consultatif relatifs aux incidences sur le budget-programme de cinq projets de résolution adoptés par la Première Commission en octobre et en novembre 2021.

Les états des incidences budgétaires de ces projets de résolution ont été présentés par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale.

1

En ce qui concerne le projet de résolution A/C.1/76/L.43, intitulé « Le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects », le Comité consultatif estime que, comme les montants demandés pour les services de diffusion des réunions sur le Web (3 000 dollars) et les services en ligne (1 600 dollars) sont minimes, le Secrétariat devrait être en mesure de les financer au moyen des ressources demandées dans le projet de budget-programme pour 2022 et il recommande donc de ne pas ouvrir de crédits supplémentaires à ce titre.

En ce qui concerne le projet de résolution A/C.1/76/L.47, intitulé « Problèmes découlant de l'accumulation de stocks de munitions classiques en surplus », le Comité consultatif estime que le Secrétariat devrait être en mesure de financer le montant demandé pour les services de diffusion des réunions sur le Web (5 900 dollars) au moyen des ressources demandées dans le projet de budget-programme pour 2022 et il recommande donc de ne pas ouvrir de crédits supplémentaires à ce titre.

En ce qui concerne le projet de résolution A/C.1/76/L.52, intitulé « Réduire les menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable », le Comité consultatif recommande de réduire de 10 %, soit 1 300 dollars, le montant demandé au titre des voyages du personnel et estime que, comme les montants demandés pour les services en ligne (4 000 dollars) et les services de diffusion des réunions sur le Web (5 900 dollars) sont minimes, le Secrétariat devrait être en mesure de les financer au moyen des ressources demandées dans le projet de budget-programme pour 2022 et il recommande donc de ne pas ouvrir de crédits supplémentaires à ce titre.

En ce qui concerne le projet de résolution A/C.1/76/L.53, intitulé « Nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace », le Comité consultatif souscrit à la proposition du Secrétaire général.

En ce qui concerne le projet de résolution A/C.1/76/L.55, intitulé « Promotion de la coopération internationale touchant les utilisations pacifiques dans le contexte de la sécurité internationale », le Comité consultatif estime que, compte tenu du montant minime des ressources demandées (33 900 dollars), le Secrétaire général devrait être en mesure de le financer dans les limites des ressources existantes et il recommande donc que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de procéder à une analyse des coûts liés à l'examen des états des incidences sur le budget-programme, d'étudier la possibilité de fixer un montant au-delà

duquel il convient de présenter des états des incidences et de lui faire part de ses conclusions dans le projet de budget-programme pour 2023.

L'adoption des cinq projets de résolution par l'Assemblée générale entraînerait, pour 2022, des dépenses supplémentaires d'un montant total de 1 263 300 dollars, qui serait prélevé sur le fonds de réserve.

Monsieur le Président, je vous remercie.

Déclaration du Président

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Le 17 décembre 2021

Incidences sur le budget-programme des projets de résolution suivants :

- le projet de résolution A/C.3/76/L.7/Rev.1, intitulé « Combattre la désinformation pour promouvoir et protéger les droits humains et les libertés fondamentales » ;
- le projet de résolution A/C.3/76/L.61/Rev.1, intitulé « Appel mondial à une action concrète pour l'élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée et pour l'application intégrale et le suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban » ;
- le projet de résolution A/C.3/76/L.31/Rev.1, intitulé « Situation des droits humains en République arabe syrienne ».

(Rapport du Comité consultatif : A/76/7/Add.33 à 35 ; états présentés par le Secrétaire général : A/C.5/76/15, 16 et 18)

Monsieur le Président.

J'ai l'honneur de vous présenter les rapports du Comité consultatif relatifs aux incidences sur le budget-programme de trois projets de résolution adoptés par la Troisième Commission en novembre 2021.

Les états des incidences budgétaires de ces projets de résolution ont été présentés par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale.

Le Comité consultatif souscrit aux propositions du Secrétaire général concernant le projet de résolution A/C.3/76/L.7/Rev.1, intitulé « Combattre la désinformation pour promouvoir et protéger les droits humains et les libertés fondamentales », et le projet de résolution A/C.3/76/L.61/Rev.1, intitulé « Appel mondial à une action concrète pour l'élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée et pour l'application intégrale et le suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban ».

En ce qui concerne le projet de résolution A/C.3/76/L.31/Rev.1, intitulé « Situation des droits humains en République arabe syrienne », compte tenu du nombre élevé de postes et d'emplois vacants relevant du chapitre 24 (Droits humains), le Comité consultatif estime que le Secrétariat devrait être en mesure de financer la moitié du montant demandé au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) au moyen des ressources proposées dans le budget-programme de 2022 et recommande donc une réduction de 50 %, soit 37 700 dollars, de ce montant, qui devra s'accompagner d'une réduction correspondante du montant prévu au titre des contributions du personnel.

L'adoption des trois projets de résolution par l'Assemblée générale entraînerait, pour 2022, des dépenses supplémentaires d'un montant total de 248 600 dollars, qui serait prélevé sur le fonds de réserve.

Monsieur le Président, je vous remercie.

Déclaration du Président

du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires Le 17 décembre 2021

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.6/76/L.10, intitulé « Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa cinquante-quatrième session »

(Rapport du Comité consultatif : A/75/7/Add.22 ; état présenté par le Secrétaire général : A/C.5/76/20)

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport du Comité consultatif relatif aux incidences sur le budget-programme du projet de résolution adopté par la Sixième Commission et intitulé « Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa cinquante-quatrième session ».

L'état des incidences sur le budget-programme de ce projet de résolution a été présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale.

Le Secrétaire général y indique qu'aucune ressource n'est prévue dans le projet de budgetprogramme pour 2022 pour financer les activités demandées et qu'il n'est pas possible, à l'heure actuelle, de trouver des activités qui pourraient être supprimées, reportées, réduites ou modifiées durant l'exercice.

En ce qui concerne les ressources demandées au titre des services autres que les services de conférence, le Comité recommande de ne pas créer les postes temporaires de juriste (P-3) et

d'assistant administratif ou d'assistante administrative [agent(e) des services généraux (Autres classes)], compte tenu des capacités existantes.

Sous réserve de la recommandation formulée par le Comité, l'adoption du projet de résolution par l'Assemblée générale entraînerait des dépenses supplémentaires d'un montant total de 432 300 dollars (déduction faite des contributions du personnel) pour 2022, montant qui serait prélevé sur le fonds de réserve. L'Assemblée devrait également approuver un poste temporaire de juriste adjoint(e) de 1^{re} classe (P-2).

Monsieur le Président, je vous remercie.